

COMMUNE DE FELDBACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FELDBACH DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2024 (MERCREDI)

Régulièrement convoqué le 19 juin 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de FELDBACH, le 26 juin 2024 à 20 heures 15 sous la présidence de Mme Sylvie RENGER, Maire.

Présents :

MM. SENDELIN Christophe, STOESEL Sébastien et KESSLER Christophe.
Mmes DATTLER Marguerite, GASSER Ivonne, MEDUS Dominique, JAEGY Caroline et VETTER Myriam.

Excusé représenté : M. BENACHI Damien (procuration à Mme MEDUS Dominique),

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 27 mars 2024 et du 10 avril 2024 ;
3. Travaux Bâtiment Mairie ;
4. Acquisition d'un miroir de sécurité rue de Riespach ;
5. Décision modificative budgétaire ;
6. Divers.

Madame Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et procède immédiatement à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner Madame Myriam VETTER comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée désigne Madame Myriam VETTER comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 27.03.2024 ET DU 10.04.2024

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Madame Le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. TRAVAUX BATIMENT MAIRIE

Madame le Maire expose qu'en ce qui concerne la transformation de l'ancienne école en mairie, sur recommandation de la Région Grand Est et dans le cadre de la demande de subvention Climaxion, il conviendrait d'intégrer au projet initial la rénovation du logement au-dessus de la nouvelle mairie. Il conviendrait alors de modifier ainsi le marché de Maîtrise d'œuvre établi avec le Cabinet MUNCK.

Coût prévisionnel des travaux :

| | |
|---|-------------------------|
| Montant prévisionnel des travaux HT | 192 000 € |
| Montant prévisionnel des travaux de rénovation du logement HT | 80 000 € |
| Soit un montant total de travaux de HT | <u>272 000 €</u> |

Détermination du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre :

| | |
|---|------------------------|
| Montant prévisionnel des travaux en phase APS | 272 000 € |
| Taux de rémunération 14 % HT | 38 080 € |
| Total TTC (TVA 20 %) | <u>45 696 €</u> |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

VALIDE l'intégration de la rénovation du logement au-dessus de la nouvelle mairie au projet initial de la transformation de l'ancienne école en mairie.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant du marché de Maîtrise d'œuvre établi avec le Cabinet MUNCK

AUTORISE Madame le Maire à déposer des dossiers de demande d'aides financières auprès des différents partenaires publics.

4. ACQUISITION MIROIR DE SECURITE RUE DE RIESPACH

Le miroir de sécurité rue de Riespach actuel est très endommagé et il est acté la commande d'un nouvel équipement.

Proposition de prix par l'entreprise Signaux Girod :

Coût prévisionnel des travaux :

| | |
|--|------------------------|
| Miroir plexi 800 x 600 avec encadrement HT | 331.71 € |
| Soit un montant total de travaux de (TTC, frais de port et emballage non compris) | <u>398.05 €</u> |

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
2. **APPROUVE** le projet ;
3. **VALIDE** le devis établi par l'Entreprise Signaux GIROD de HOERDT (67)

5. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Pour solde de la mission de l'étude de faisabilité pour la mise en conformité de la Halle des Fêtes, une facture de révision de prix a été établie par l'ADAUHR pour un montant de 490.91€. Les crédits inscrits au BP 2024 étant insuffisants à l'article, il convient d'enregistrer une décision modificative.

Madame le Maire informe que les crédits sont insuffisants à l'article 203 « *Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion* » du BP 2024 pour un montant de 500.- €.

Elle propose la décision modificative suivante :

| | | <i>Ouverture</i> | <i>Réduction / Augmentation</i> |
|--|--|------------------|---------------------------------|
| <i>DI 203 - 60 Halle des Fêtes</i> | <i>Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i> | 500.- € | |
| <i>DI 203 – 67 Mairie</i> | <i>Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i> | | 500.-€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
et après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative budgétaire n° 1 telle que définie ci-dessus ;

CHARGE Madame Le Maire de la notifier aux services de la Préfecture et du SGC.

6. DIVERS

a- Dévoiement d'une conduite assainissement rue du fossé :

Des reprises de branchement eau/assainissement, non prévues au devis initial, ont été nécessaires (travaux réalisés en 2015 en régie communale), pour un coût supplémentaire de 1 914.14€ (part communale).

b- Limitation de vitesse Route de Ruederbach :

Par courrier établi en date du 12 avril dernier, la CEA a donné une suite défavorable à notre demande de limitation de vitesse à 70km/h. « *Entre 2017 et 2024, aucun accident comprenant des dommages corporels sur ce tronçon de route n'a été recensé. Les mesures de vitesse sur la RD9BII paraissent cohérentes avec l'environnement et une limitation de vitesse à 70km/h ne devrait pas avoir d'impact notable sur le comportement des usagers.* »

c- Sécurité routière :

Le projet de marquage est en attente de validation auprès des services de la CEA.

d- Point cimetière :

Les travaux de mise à jour du fichier cimetière et de la régularisation financières des concessions arrivent à leur terme. Merci pour la compréhension des concernés.

e- Contrôle Urssaf :

Un contrôle a été effectué courant avril par les services de l'URSSAF sur l'ensemble des opérations de l'année 2022. Au terme du contrôle, aucune irrégularité n'a été relevée.

f- Point école :

La répartition actée par le Syndicat scolaire est : 1 classe à Bisel et 2 classes à Riespach.

g- Secrétariat :

A l'image de toutes les petites communes rurales, face à la pénurie de secrétaire de mairie, le recrutement d'un nouvel agent administratif lancé en mars dernier s'est avéré plus long que prévu. En l'absence de secrétaire, il faut assumer les tâches du quotidien. La situation devrait après une période d'adaptation, revenir à une normalité avec l'arrivée de Véronique MENETRE, qui a démarré au poste de secrétaire le 19 juin.

h- Démission :

Christophe Kessler informe de son souhait de démissionner de son poste de conseiller municipal, pour non disponibilité, à effet du 30 juin 2024.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Madame Le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire, Sylvie RANGER
Ranger

Myriam VETTER
